Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle

Le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud rappelle que les compagnies de théâtre indépendantes et professionnelles peuvent prétendre à une aide ponctuelle pour créer un spectacle entre le 1er septembre 2003 et le 31 août 2004.

Cette aide peut être consentie sous certaines conditions : la compagnie doit être constituée en association et le metteur en scène doit avoir des attaches professionnelles solides avec le canton et justifier en principe de cinq années de pratique récente. Au cours de cette période, il aura présenté au moins trois mises en scène professionnelles.

Les personnes intéressées voudront bien téléphoner au 021/ 316 33 00 (fax 021/ 316 33 06) pour obtenir tous renseignements complémentaires et le questionnaire à remplir et à retourner au service susmentionné d'ici au 15 octobre 2002 au plus tard.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 octobre 2002

M. Henry Rosset, Service des affaires culturelles, Lausanne, Tél. 021/ 316 33 00